

L'aide à destination des professionnels de l'hôtellerie-restauration active jusqu'au 31 décembre

Lorient Agglomération maintient sa démarche en faveur de la relance de l'activité économique locale et accorde jusqu'au 31 décembre l'aide financière en direction des professionnels de l'hôtellerie-restauration dont le montant peut atteindre 500€.

Dans le cadre de sa compétence développement économique et de son plan de relance, Lorient Agglomération poursuit sa mobilisation et maintient jusqu'au 31 décembre prochain un dispositif en faveur de l'économie locale et des circuits locaux. Lancé en partenariat avec les trois chambres consulaires, il se traduit par un soutien financier (de 200 à 500€) aux professionnels de l'hôtellerie-restauration (incluant les traiteurs, les bars et les cafés) qui s'approvisionnent en privilégiant la production locale.

« L'opération présente le double avantage de constituer une aide aux acteurs du secteur de l'hôtellerie-restauration (environ 1 000 établissements sur le territoire de Lorient Agglomération) tout en entraînant des retombées économiques directes sur les circuits courts locaux : producteurs, transformateurs de fruits, légumes, viandes, poissons, vins, bières, pains et pâtisseries. Le dispositif doit permettre également d'initier de nouvelles collaborations entre les acteurs locaux ou de les amplifier, comme l'ambitionne le Programme Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Lorient, initié et animé par Lorient Agglomération » précise Freddie Follezou, vice-président de Lorient Agglomération chargé du développement économique et président de l'agence de développement économique Audelor.



La plateforme numérique « marché de territoire du Pays de Lorient », accompagnée par Lorient agglomération, est une solution en ligne qui peut faciliter les transactions entre professionnels de l'hôtellerie-restauration et les producteurs locaux.
<https://paysdelorient.viaterroirs.fr>

Concrètement, les professionnels de l'hôtellerie-restauration qui ont effectué des achats alimentaires auprès des fournisseurs locaux sont invités à transmettre les factures acquittées depuis le 7 octobre 2020 (avec leur KBis, RIB et formulaire de demande) à Lorient Agglomération lors d'une demande unique : contact-pole-developpement@agallo-orient.fr
Ils pourront ainsi obtenir une aide forfaitaire de 500 euros maximum pour les restaurants et traiteurs et 200 euros pour les cafés et les hôtels. Le montant de l'aide sera plafonné aux montants facturés présentés lors de la demande.

Pour bénéficier de cette aide, les professionnels doivent être situés sur le territoire de Lorient Agglomération, être inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés et exercer une activité correspondante aux codes APE 5510Z à 5630Z.

Pour ce dispositif couvrant le périmètre des 25 communes du territoire, Lorient Agglomération avait prévu une enveloppe de 200 000 € lors de sa mise en place en octobre 2020.

Le coût du dégrèvement aux deux tiers de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à l'attention des entreprises du secteur du tourisme est estimé à 570 000€ ».

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agallo-orient.fr
<https://www.lorient-agallo.bzh/actualites/espace-presse/>

